

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Termes d'Abonnement.—Pour l'Année... \$2.50
Six Mois... 1.50
Trois Mois... 1.00
Payable d'Avance. A la fin de l'année... \$3.00

L'Ére Nouvelle, JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

Tarif des Annonces.—Les annonces sont Toisées sur type.
La première insertion, par ligne... 20 0 4
Les insertions subséquentes, par ligne... 10 0 1

PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS. "INDUSTRIE et PROGRES." W. H. ROWEN, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE

JEAN RIVARD LE DEFRIQUEUR CANADIEN.

(Suite.) XVI. UNE AVENTURE.

Mais avant de passer plus loin, disons une aventure qui fit époque dans la vie de Jean Rivard, et que lui-même encore aujourd'hui ne peut raconter sans émotion. Vers la fin du mois d'août, nos défricheurs étaient occupés à l'abattage d'un épais taillis de merisiers, à quelque distance de leur habitation, lorsqu'il prit fantaisie à Jean Rivard d'aller aux environs examiner l'apparence d'un champ de sarrasin qu'il n'avait ensemencé qu'an commencement de l'été.

à distance. L'idée lui vint de s'éloigner, et pour mieux se tenir sur ses gardes, de lever un pied et à le reporter en arrière, tout en tenant ses yeux fixés vers sa redoutable adversaire. L'ours ne parut pas d'abord faire attention à ce mouvement. Il fit encore un autre pas en arrière avec le même bonheur; il eut une lueur d'espérance; il pensa involontairement à sa mère et sa Louise, il lui sembla le voir prier Dieu pour lui, et une larme lui monta aux yeux. Il se croiyait déjà sauvé, lorsqu'un des malheureux ours, voulant probablement jouer et s'amuser comme font la plupart des petits des animaux, s'avança de courir vers lui. De suite la mère leva la tête en poussant un hurlement affreux qui retentit dans la forêt comme un immense sanglot, et d'un bond se lança vers Jean Rivard. Notre héros crut que sa dernière heure était venue; il fit son sacrifice, mais, chose surprenante, il reprit une partie de son sang froid et résolut de faire payer sa vie aussi cher que possible. Il tenait son couteau dans sa main droite; il l'éleva promptement comme pour se mettre en défense. La mère ours, mugissant de fureur se dressa de toute sa hauteur sur ses pieds de derrière, et s'élançant vers Jean Rivard, les narines ouvertes, la gueule béante, cherchant à l'écraser dans ses terribles étreintes. Trois fois Jean Rivard par son adresse et son agilité, put éviter ses bonds furieux; pendant quelques secondes, les deux adversaires jouèrent au cache-cache. Il y eut une scène de courte durée, mais forte émue. L'animal continuait à hurler, et Jean Rivard appelait son compagnon de toute la force de ses poumons. L'intention de Jean Rivard, si l'animal le saisissait dans ses bras, menaçait de lui broyer le crâne ou de lui déchirer le visage, était de lui plonger hardiment dans la gorge son couteau et son bras; par ce dernier embrassement, il désirait le retarder aussi longtemps que possible.

Tout le reste du jour et toute la journée du lendemain furent employés à lever les peaux, dépecer les chairs, à préparer la viande et la graisse des deux animaux. Le chair de l'ours est généralement considérée comme plus délicate et plus digestible que celle du porc. Pierre en fit de grandes parties dont il fit d'excellents jambons. Nos défricheurs firent plusieurs repas copieux avec la chair succulente de l'ours, surtout avec les pattes, reconnues pour être un mets fort délicat; ils en envoyèrent plusieurs morceaux à leurs voisins, suivant l'usage invariable des campagnes canadiennes, à l'époque des boucheries. Le reste fut mis dans le saloir. Quant à la graisse, Pierre la fit fondre en y jetant du sel et de l'eau, après quoi elle remplaça le beurre dans la cuisine de Louiseville, pendant une partie de l'année. Mais ce que nos défricheurs parurent affectionner davantage, ce fut la peau de la mère ours. Pierre en fit un lit moelleux pour son jeune maître. La peau du jeune ours que Pierre Gagnon voulait à toute force conserver pour en abriter le premier petit Rivard qui naîtrait à Louiseville fut sur l'ordre exprès de Jean Rivard, transformée en un casque d'hiver que son sauveur Pierre Gagnon porta pendant plusieurs hivers consécutifs. Ces deux peaux ainsi utilisées furent gardées longtemps comme souvenirs d'un événement qui revint bien souvent par la suite dans les conversations de nos défricheurs et se conserva encore aujourd'hui dans la mémoire des premiers habitants du canton de Bristol. Mais revenons à notre orphelin, ou plutôt à notre orpheline, car il fut bientôt constaté que l'intéressant petit qu'on drupé appartenait au sexe féminin. Pierre n'hésita pas à la baptiser du nom de "Dulcinée"; et quoiqu'elle fut loin d'être aussi gentille, aussi élégante que le charmant petit écureuil dont il déplorait encore la fuite, et dont l'ingratitude ne pouvait s'expliquer, il s'y attachait cependant avec le même zèle, tant ce pauvre cœur humain a besoin de s'attacher. Les petits des animaux même les plus laids ont d'ailleurs je ne sais quoi de candide, d'innocent qui inspire et touche les cœurs même les plus froids. Il lui apportait tous les jours des fruits sauvages; il lui coupait de jeunes pousses, lui donnait même quelquefois du sucre, ce dont les animaux sont toujours très-friands; si surtout, il découvrait quelque nid de guêpes ou de bourdons, il fallait voir avec quel bonheur il en apportait le miel à sa "Dulcinée". De tous les mets c'était celui qu'elle savourait avec le plus de gourmandise. Il lui prit même fantaisie d'instruire sa jeune pupille et de l'initier aux usages de la société. Pierre jouait de la guitare, ou comme on dit dans les campagnes, de la bombarde; il n'avait pas oublié d'apporter avec lui cet instrument, et il en jouait assez souvent, bien que Jean Rivard ne lui eût pas encore appris à jouer. Il lui faisait aussi quelques fois entendre des airs de son piano. Peu à peu, à force de patience et de soin, il habitua Dulcinée à se tenir debout, et enfin à danser au son de la bombarde. Ce fut une grande fête le jour où il réussit à lui faire faire quelques pas cadencés, et s'il en avait eu les moyens il eût sans doute donné un grand bal ce jour là.

Dès le commencement du mois de juin, Jean Rivard avait soupçonné, par certaines illuminations qu'il croyait apercevoir au loin, dans l'obscurité de la nuit, qu'il n'était plus seul. Et en effet, un bon soir, il vit arriver à son habitation un homme d'un certain âge, à mine respectable, qu'il avait remarqué souvent à l'église de Grandpré. Cet homme lui annonça qu'il était établi à une distance d'environ trois milles. Son nom était Pascal Landry. A l'époque où Jean Rivard avait quitté Grandpré, M. Landry y occupait une petite terre de cinquante arpents qui lui rendait à peine assez pour faire subsister sa famille. Désespérant de jamais augmenter sa fortune et se voyant déjà avec quatre fils en âge de se marier, il avait pris le parti de vendre sa terre de Grandpré, et d'acheter dans le canton de Bristol, où il savait que Jean Rivard avait déjà frayé la route, une étendue de cinq cents acres de terre en bois debout, qu'il avait divisés entre lui et ses quatre enfants. Quoiqu'il n'eût vendu sa propriété de Grandpré que cinq cents louis, il avait pu avec cette somme acheter d'abord ce magnifique lopin de cinq cents acres, puis se procurer toutes les choses nécessaires à son exploitation, et se conserver en outre un petit fonds disponible pour les besoins futurs. Ses fils tenaient à s'établir le plus tôt possible, ne reculant point devant aucun travail. Tous étaient convenus de travailler d'abord en commun. Le père devait être établi le premier; tous ses enfants devaient l'aider à défricher son lot jusqu'à ce qu'il eût vingt cinq arpents en culture; l'aîné des fils devait venir ensuite, puis le cadet, et ainsi de suite jusqu'à ce que chacun d'eux fut en état de se marier. Quoiqu'ils ne fussent arrivés qu'au commencement de juin, ils avaient déjà défriché plus de cinq arpents de terre presque entièrement semés en légumes. M. Landry apprit en même temps à Jean Rivard que plusieurs autres familles de Grandpré se préparaient à venir s'établir le long de cette route solitaire. Ces nouvelles réjouirent le cœur de notre héros. Il remercia cordialement M. Landry de sa visite inattendue et le pria de prendre le souper avec lui dans sa modeste habitation. De son côté, M. Landry était tout étonné des progrès que Jean Rivard avait faits en si peu de temps, et de l'apparence de prospérité qu'offrait déjà son établissement. Il le complimenta beaucoup sur son courage, et sur le bon exemple qu'il donnait aux jeunes gens. Les deux défricheurs se séparèrent les meilleurs amis du monde; et comme M. Landry inspirait à Jean Rivard la plus haute estime par son air d'honnêteté et ses manières simples, celui-ci se proposa bien de cultiver son amitié et celle de ses enfants. Il ne tarda pas d'ailleurs à recevoir aussi la visite de ces derniers qui, après avoir fait connaissance, venaient souvent, à la brumante, fumer la pipe à sa cabane. Ils étaient constamment de bon humeur et s'amusaient infiniment des doleries incessantes de Pierre Gagnon qui leur racontait sous mille formes différentes, en y ajoutant chaque jour quelque chose de nouveau, les petites misères et les embarras que son maître et lui avaient eus à essuyer durant les premiers mois qu'ils avaient passés seuls au milieu des bois.

ce, sujette à toutes les éventualités qui rendent les alliances précaires, et il signale comme exemple l'insuccès de ces systèmes aux Etats-Unis et en Suisse. Après avoir examiné les circonstances qui doivent déterminer s'il est désirable que les divers éléments d'une nation se constituent en une Union complète ou fédérale, il cite l'exemple de la mère-patrie pour démontrer "qu'un système de loi tout à fait différent, et des institutions administratives très dissimilaires peuvent exister dans les deux sections d'un pays sans nuire au "cunement à l'unité législative." Il est assez singulier de voir l'écrivain terminer son chapitre en proposant le même système de gouvernement que celui en avant par le ministre McDonald-Sciotte: "L'identité du gouvernement central est compatible avec plusieurs différents degrés de centralisation non seulement administrative mais même législative. Une nation peut avoir le désir et les moyens de contracter une union plus étroite qu'une alliance purement fédérale, pendant que ses partielles locales et ses antécédents peuvent faire souhaiter une grande variété dans les détails de l'administration. Mais si tout le monde à un désir sincère de voir l'expérience réussir, il ne faut pas que l'on s'embrasse pour conserver cette variété en lui "donnant la garantie d'une clause constitutionnelle contre toute tentative d'assimilation, à moins du consentement de ceux qu'un tel changement affectera." On voit ainsi que le système canadien projeté à la sanction des plus grandes autorités anglaises et américaines. Le peuple américain a déjà changé une fois sa constitution pour donner plus de force au gouvernement général, et le mouvement sécessionniste actuel a fait naître un nouveau désir non pas, peut-être, de le fortifier, mais de diminuer le souveraineté des Etats, et, effectivement, d'amener le changement proposé ici.

Nous avons vu qu'en Irlande, pour n'avoir pas en regard au désir de la majorité, l'on a donné lieu à de graves conséquences, mais en pratique la législation est maintenant d'accord avec les vœux de la majorité et l'on ne réclame plus présentement en Ecosse et en Irlande de législatures distinctes locales pour contrôler les affaires particulières. Il n'y a pas lieu de douter que l'expérience ne soit accompagnée du même succès pourvu que la Législature et le gouvernement du Canada procède avec un esprit de tolérance. L'horrible guerre civile sur nos frontières, qui provient de la crainte qu'avait le Sud de voir ses institutions locales en butte à une agression sectionnaire, devrait inspirer un esprit de modération, afin qu'une pareille calamité ne fonde pas sur ce pays. Ceux qui désirent élever une barrière contre l'absorption du Canada par la République voisine, ne peuvent le faire seulement qu'en organisant une nationalité canadienne devant définitivement être indépendante. L'histoire entière démontre que le seul moyen de constituer une nation unie est d'établir un gouvernement central plein de force. Tel est le système McDonald-Cartier.

Documents officiels. Les documents officiels qu'on va lire, relatifs à la fourniture d'armes pour l'usage des corps volontaires dans les colonies, ont été communiqués à la chambre, à sa séance du 4: (Circulaire du Canada.)

DOMING STREET, 14 mai 1862. Monsieur.—Je vous transmets ci joint copie d'une lettre du département de la guerre, contenant copie des règles et conditions que le Secrétaire Sir George Lewis a adoptées pour régler la fourniture des armes et munitions destinées aux corps de milice et de volontaires dans les différentes colonies. J'ai exprimé mon approbation pleine et entière de ces règles et règlements, et je vous les transmets, ainsi que la lettre explicative, pour votre information et pour vous servir de règle de conduite. J'ai l'honneur, etc., (Signé.) EDWARD LUGARD.

Le vicomte Monck. (Copie) Sir E. LUGARD A SIR F. ROGERS. Département de la Guerre, 27 mars 1862. Monsieur.—Je suis chargé par le secrétaire d'Etat de vous transmettre ci-joint copie de la réception des différentes lettres du département des colonies, (1) contenant des demandes d'armes et munitions de la part des gouverneurs et lieutenants-gouverneurs des Indes Occidentales. Ces demandes (dont un tableau est ci-joint) ont fait sentir à Sir George Lewis la nécessité d'établir des règles plus générales et plus positives que celles qui existent actuellement. Il paraît que le département de la guerre a fourni à un grand nombre de colonies, depuis l'année 1854, des armes à feu portatives, des pistolets, des mousquets, des munitions et autres approvisionnements militaires. Ils ont été fournis soit en pur don, soit à titre de prêt ou sur remboursement du prix, et il y a eu des cas où même dans une colonie, ces trois conditions ont été alternativement adoptées. Cependant, en 1860, l'attention du secrétaire d'Etat ayant été attirée sur l'absence de tout système pour régler ces envois d'armes, il fut décidé que toutes les carabines destinées à l'usage des volontaires dans les colonies, lorsqu'elles ne seraient pas payées, seraient fournies à titre de prêt, avec faculté de les reprendre. Cette décision a été assés adoptée par le département de la guerre. Les munitions n'ont été, règle générale, fournies à aucune colonie, depuis quelque temps, qu'à condition de remboursement du prix de plus au moins mesure n'a été prise, excepté en quelques cas, pour obtenir des renseignements de temps à autre sur l'état des armes ainsi prêtées, ou sur le nombre et le degré d'efficacité des hommes à l'usage desquelles elles étaient destinées. Les considérations ci-dessus ont amenés Sir George Lewis à formuler une série de règles et conditions dont je vous transmets copie ci-jointe, et que je vous prie de soumettre au Duc de Newcastle pour avoir son avis à ce sujet. Si Sa Grâce les approuve, Sir George Lewis désire qu'il soit envoyé des copies (que nos fournilions d'ici) à tous les Gouverneurs de colonies, pour leur information et leur gouverner. Je dois ajouter que Sir George Lewis, ne se propose pas de s'occuper des demandes qui lui ont été récemment adressées des colonies des Indes Occidentales, tant que les autorités coloniales intéressées n'auront pas eu l'occasion d'examiner les conditions auxquelles les armes, etc., leur seront accordées, et d'opter ou renouveler leur demande en conséquence. (Signé.) EDWARD LUGARD. Sir J. Rogers' Bart, etc., etc.

Documents officiels. Les documents officiels qu'on va lire, relatifs à la fourniture d'armes pour l'usage des corps volontaires dans les colonies, ont été communiqués à la chambre, à sa séance du 4: (Circulaire du Canada.)

DOMING STREET, 14 mai 1862. Monsieur.—Je vous transmets ci joint copie d'une lettre du département de la guerre, contenant copie des règles et conditions que le Secrétaire Sir George Lewis a adoptées pour régler la fourniture des armes et munitions destinées aux corps de milice et de volontaires dans les différentes colonies. J'ai exprimé mon approbation pleine et entière de ces règles et règlements, et je vous les transmets, ainsi que la lettre explicative, pour votre information et pour vous servir de règle de conduite. J'ai l'honneur, etc., (Signé.) EDWARD LUGARD.

Le vicomte Monck. (Copie) Sir E. LUGARD A SIR F. ROGERS. Département de la Guerre, 27 mars 1862. Monsieur.—Je suis chargé par le secrétaire d'Etat de vous transmettre ci-joint copie de la réception des différentes lettres du département des colonies, (1) contenant des demandes d'armes et munitions de la part des gouverneurs et lieutenants-gouverneurs des Indes Occidentales. Ces demandes (dont un tableau est ci-joint) ont fait sentir à Sir George Lewis la nécessité d'établir des règles plus générales et plus positives que celles qui existent actuellement. Il paraît que le département de la guerre a fourni à un grand nombre de colonies, depuis l'année 1854, des armes à feu portatives, des pistolets, des mousquets, des munitions et autres approvisionnements militaires. Ils ont été fournis soit en pur don, soit à titre de prêt ou sur remboursement du prix, et il y a eu des cas où même dans une colonie, ces trois conditions ont été alternativement adoptées. Cependant, en 1860, l'attention du secrétaire d'Etat ayant été attirée sur l'absence de tout système pour régler ces envois d'armes, il fut décidé que toutes les carabines destinées à l'usage des volontaires dans les colonies, lorsqu'elles ne seraient pas payées, seraient fournies à titre de prêt, avec faculté de les reprendre. Cette décision a été assés adoptée par le département de la guerre. Les munitions n'ont été, règle générale, fournies à aucune colonie, depuis quelque temps, qu'à condition de remboursement du prix de plus au moins mesure n'a été prise, excepté en quelques cas, pour obtenir des renseignements de temps à autre sur l'état des armes ainsi prêtées, ou sur le nombre et le degré d'efficacité des hommes à l'usage desquelles elles étaient destinées. Les considérations ci-dessus ont amenés Sir George Lewis à formuler une série de règles et conditions dont je vous transmets copie ci-jointe, et que je vous prie de soumettre au Duc de Newcastle pour avoir son avis à ce sujet. Si Sa Grâce les approuve, Sir George Lewis désire qu'il soit envoyé des copies (que nos fournilions d'ici) à tous les Gouverneurs de colonies, pour leur information et leur gouverner. Je dois ajouter que Sir George Lewis, ne se propose pas de s'occuper des demandes qui lui ont été récemment adressées des colonies des Indes Occidentales, tant que les autorités coloniales intéressées n'auront pas eu l'occasion d'examiner les conditions auxquelles les armes, etc., leur seront accordées, et d'opter ou renouveler leur demande en conséquence. (Signé.) EDWARD LUGARD. Sir J. Rogers' Bart, etc., etc.

L'action de la Convention de Toronto. C'est au parti libéral du Canada qu'appartient le mérite d'avoir essayé de conjurer par des mesures judicieuses les calamités qui menacent de troubler l'équilibre politique qui existe entre les deux sections du Canada. Fidèle à ses antécédents, il travaille de nouveau à amener ce qui doit être le commencement d'une grande réforme. Le parti libéral du Haut-Canada, après avoir délibéré sérieusement dans une convention, à Toronto, en 1852, passa des résolutions dans lesquelles il s'engageait que le futur gouvernement du Canada fonctionnerait avec un partage de souveraineté entre l'autorité sectionnaire et conjointe, ou gouvernement national. L'on se montra ainsi en pratique disposé à reconnaître l'autonomie de chaque section. Bien que dans le temps aucun plan défini ne fut arrêté, la première idée du système dont on propose maintenant l'inauguration prit alors naissance, ou du moins ses principaux traits furent dessinés. Grâce à des qualités d'hommes d'état éminentes, les chefs réformistes ont évité les écueils du passé et agissent aujourd'hui d'après les vues les plus modernes. Ils veulent éviter ce qui a conduit d'une part au despotisme et de l'autre aux dissensions intestines, et organiser un gouvernement pouvant faire face à un danger extérieur, parce qu'il posséderait l'unanimité et la vigueur.

Le plan du ministre McDonald-Sciotte. Ce que le ministre McDonald-Sciotte propose c'est d'organiser son seul gouvernement une puissante autorité centrale basée sur l'unité dans la passation de toutes les lois générales communes aux deux sections et d'accorder protection et sécurité à tous les intérêts provinciaux et sectionnaires. Ce système renferme tous les avantages d'une confédération sans en avoir les dangers, les vices et les causes de faiblesse. Quant aux intérêts communs à tous, ils seront sous la surveillance d'une autorité nationale. Au sujet des intérêts purement de localité et de section, il ne sera pris aucune décision si ce n'est avec le consentement des représentants de chaque section. Chaque section aura le contrôle convenable de ses affaires intérieures. Une section fera connaître ses vœux et ses opinions non pour contrôler l'autre mais pour la conseiller. Par ce système, une fois complet on évitera un mécanisme coûteux aussi bien que cet antagonisme, qui, sous un pouvoir central débile, tend à la sécession. Ce plan est d'accord avec la pratique anglaise et nécessaire pour se mettre en garde contre les dangers extérieurs. Le Canada ne peut marcher sur les traces de la mère-patrie qu'en adoptant le système fédéral. La monarchie britannique est réellement fédérale, et grâce à l'esprit tolérant de sa législature elle fait des lois différentes suivant les diverses sections de l'empire.

Fourniture d'armes, etc., pour la milice et les volontaires des colonies. 1. Chaque fois que des armes de toute espèce seront fournies à une colonie, elles devront être remises au gouvernement colonial, à titre de prêt (excepté lorsque la colonie offrira d'en payer le prix), et elles pourront en tout temps, être reprises par le gouvernement impérial. 2. Toutes les munitions devront être fournies à la condition du paiement de leur valeur par la colonie. Demandes d'armes, etc. 1. Toute demande d'armes devra être faite par le gouvernement colonial et adressée, par l'intermédiaire du ministre des colonies, au secrétaire d'Etat au département de la guerre, qui examinera les points suivants: 1. L'importance du dépôt d'armes déjà existant. 2. Les demandes probables qui pourront être faites à ce dépôt pour le service impérial. 3. Les droits relatifs des différentes colonies. Conditions générales, etc. 4. Toutes les demandes d'armes, etc., devront être accompagnées d'un engagement écrit comportant les stipulations suivantes: (1) Lettres du 13, 15, 26, 27 février et du 13 mars 1862.

A CONTINUER. [Traduction de l'Anglais, par le Canadien.] Correspondance de Québec. QUÉBEC, 2 juin 1862. PAR UN MEMBRE DE LA PRESSE RÉFORMISTE. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT McDONALD-SCIOTTE.

FONCTIONNEMENT DE L'UNION SOUS UNE FORME NOUVELLE. Elle est d'accord avec la pratique en Angleterre.—Elle a la sanction de Lord Brougham, de De Tocqueville, de Mill, etc.—Elle est exempte des défauts du système fédéral américain.

Les leçons de l'Histoire. (Suite.) Mill est pour une Union plus étroite qu'une alliance purement fédérale. John Stuart Mill, écrivain constitutionnel anglais, dans un récent ouvrage sur le gouvernement représentatif, consacre un chapitre au gouvernement fédéral. Il se prononce en faveur d'une puissante autorité centrale ou fédérale comme étant une partie essentielle du gouvernement de chaque état individuel, soutenant qu'une union entre gouvernements n'est qu'une simple alliance.

C'était Pierre Gagnon qui venait de sauver la vie à son jeune maître. Le premier hurlement de la bête avait d'abord attiré son attention; puis après il avait cru entendre une voix humaine, et il s'était de suite dirigé en courant dans la route qu'avait suivi Jean Rivard.

Il était survenu à temps; deux minutes plus tard Jean Rivard n'était plus. Tout son corps était déchiré, ensanglanté, mais aucune blessure était grave. Seulement, son système nerveux, était, on le pense bien, dans une agitation extraordinaire. Dès qu'il fut relevé, se jetant au cou de son libérateur: "Pierre s'écria-t-il, c'est à toi que je dois la vie! que puis-je faire pour te remercier?"

"O mon cher maître, dit Pierre, les larmes aux yeux, puisque vous êtes encore en vie, je suis bien assez payé. Tonnerre d'un nom! moi qui m'amusais à bas à chanter bêtement, tandis qu'ici vous vous battiez contre un ours. Et dire que si j'étais venu cinq minutes plus tard... tonnerre d'un nom!... quand j'y pense!..."

Et Pierre Gagnon, pour la première fois de sa vie, se mit à pleurer comme un enfant. Ce ne fut qu'un bond de quelques minutes qu'il remarqua les deux ours. L'un d'eux voulait grimper dans un arbre cherchant à s'accrocher aux branches avec ses pieds de devant et au tronc avec ceux de derrière; Pierre l'assomma d'un coup de hache.

L'autre qui était plus petit et ne paraissait s'apercevoir de ce qui se passait s'approcha tout doucement de sa mère étendue morte et dont le sang coulait sur le sol; il la flaira, puis relevant la tête, il poussa plusieurs petits hurlements ressemblant à des pleurs. Cette action toucha le cœur de Pierre Gagnon. "Ce petit-là, dit-il, possède un bon naturel, et puisque le voilà orphelin je vais, si vous le voulez, en prendre soin et me charger de son éducation."

Jean Rivard consentit sans peine, et l'habitation de nos défricheurs fut dès ce jour augmentée d'un nouvel hôte.

XVII. PROGRÈS DU CANTON. Pendant que Jean Rivard se livrait ainsi courageusement à ses travaux de défrichement, à ses opérations industrielles, en y mêlant quelques amusements rustiques, et des aventures plus ou moins périlleuses, un grand progrès se préparait dans le Canton de Bristol. En moins de trois mois la population y avait été plus que triplée.

(\*) J'ai lu quelque part qu'un cultivateur anglais du Haut-Canada avait réussi à perfectionner l'éducation d'une jeune ours au point qu'elle se présentait très-bien dans un salon, et qu'elle recevait, avec sa maîtresse, quand cette dernière avait des visites.

Elle est d'accord avec la pratique en Angleterre.—Elle a la sanction de Lord Brougham, de De Tocqueville, de Mill, etc.—Elle est exempte des défauts du système fédéral américain.

Les leçons de l'Histoire. (Suite.) Mill est pour une Union plus étroite qu'une alliance purement fédérale. John Stuart Mill, écrivain constitutionnel anglais, dans un récent ouvrage sur le gouvernement représentatif, consacre un chapitre au gouvernement fédéral. Il se prononce en faveur d'une puissante autorité centrale ou fédérale comme étant une partie essentielle du gouvernement de chaque état individuel, soutenant qu'une union entre gouvernements n'est qu'une simple alliance.

FONCTIONNEMENT DE L'UNION SOUS UNE FORME NOUVELLE. Elle est d'accord avec la pratique en Angleterre.—Elle a la sanction de Lord Brougham, de De Tocqueville, de Mill, etc.—Elle est exempte des défauts du système fédéral américain.

Les leçons de l'Histoire. (Suite.) Mill est pour une Union plus étroite qu'une alliance purement fédérale. John Stuart Mill, écrivain constitutionnel anglais, dans un récent ouvrage sur le gouvernement représentatif, consacre un chapitre au gouvernement fédéral. Il se prononce en faveur d'une puissante autorité centrale ou fédérale comme étant une partie essentielle du gouvernement de chaque état individuel, soutenant qu'une union entre gouvernements n'est qu'une simple alliance.

1. Que toutes les armes etc. soient requises à titre de prêt et reprises au gouvernement de Sa Majesté à demande.

2. Que le gouvernement colonial se portera responsable des armes, etc.

3. Qu'il fournisse un magasin convenable pour déposer les armes.

4. Que les armes soient convenablement entretenues.

5. Qu'un officier de l'armée de Sa Majesté sera nommé par le général ou par tout autre officier commandant les forces de Sa Majesté dans la colonie, pour inspecter annuellement les armes.

6. Qu'un officier nommé de la même manière aura la faculté, et qu'on lui donnera toute facilité d'inspecter annuellement chaque corps de milice et de volontaires, et que l'officier commandant chaque corps, lui soumettra un état de l'effectif du dit corps, du nombre, etc., des armes en sa possession, conformément à une formule de rapport qui sera prescrite par le secrétaire d'Etat au département de la guerre.

7. Lorsque l'usage des armes aura été accordé, le gouvernement colonial et l'officier commandant les troupes devront en être informés, et les armes, etc., devront être distribuées par le garde-magasin militaire, à la requête du gouverneur, et sur l'ordre de l'officier commandant les troupes, comme suit:

Carabines pour l'Infanterie. 6. Ces armes seront distribuées en raison du nombre des miliciens ou volontaires enrôlés.

Munitions pour l'Infanterie. 7. On ne devra pas fournir plus de 100 cartouches par homme, chaque année, et 110 capsules pour chaque cent de cartouches.

Armes pour la Cavalerie. 8. Les carabines et sabres doivent être fournis d'après le nombre d'hommes enrôlés.

Munitions pour les Carabines. 9. On devra être fourni cinquante cartouches par homme par année, et dix capsules dans la même proportion que pour l'infanterie.

Artillerie de Place. 10. Il ne sera pas fournis de canons devant servir exclusivement à l'artillerie de place; mais le général ou tout autre officier commandant la garnison devra être autorisé, à sa discrétion, à permettre à la milice et à l'artillerie volontaire d'être usagés des canons pour s'exercer ou participer, sous les ordres et la surveillance de l'artillerie royale.

Munitions et Boulets. 11. Il devra être fourni une certaine quantité de munition, mais pas plus d'une cartouche à canon par homme, par année, y compris une certaine quantité de bombes ne dépassant pas 20 pour cent, ainsi que trois douilles à friction par homme, par année.

Carabines. 12. Il devra être fourni des carabines (modèle de l'artillerie) dans la proportion de 12 par batterie.

Munitions pour les Carabines. 13. Il devra être fourni cinquante cartouches par homme, par année, avec dix capsules dans la même proportion que pour l'infanterie.

Artillerie de Campagne. 14. La fourniture de canons, etc., pour l'artillerie de campagne devra être spécialement prise en considération dans le rapport.

Demanda de munitions militaires reçues du bureau Colonial 13 février 1862. SAINT-CHRISTOPHE. 2 Canons de... 62

Calendrier Mensuel.

Table with columns for months (JUN, JUIL, AOUT, SEPT, OCT, NOV, DEC) and days of the month.

L'Ere Nouvelle.



TROIS-RIVIERES, JEUDI 12 JUIN 1862.

La Clôture de la Session.

COMME nous l'annoncions dans notre dernier numéro, les Chambres ont été prorogées lundi dernier, et en conséquence Son Excellence le Gouverneur Général a prononcé son discours de circonstance, que nous publions dans une autre colonne, vers une heure et demie après midi.

Pour résumer les produits et les effets de cette session, il faudrait réveiller les mânes du défunt ministre, mais nous faisons d'abord un coup d'œil général sur ce qui nous entoure et nous voyons que la nouvelle opposition fait pitoyable figure devant les acclamations que le public fait au nouveau pouvoir.

1. — Que le colon, après paiement du premier versement sur le prix de sa terre, ait seul droit aux bois sur cette terre.

2. — Que des chemins de colonisation soient ouverts dans les townships qui, ayant déjà un noyau important de population d'ont pas de communication avec les anciens établissements.

3. — Que la vente en bloc des terres de la couronne à des particuliers ou à des compagnies, n'ait pas lieu, parce qu'elle est préjudiciable au progrès de la colonisation.

4. — Que le gouvernement fasse publier, au sujet des terres incultes, un pamphlet (Guide du Colon), accompagné de cartes, en indiquant la qualité des terres et des bois, le prix de ces terres, les chemins y conduisant et le nombre de familles qui y sont établies et que cette publication se fasse par section ou région sous le plus court délai possible.

5. — Que deux grands chemins soient construits: l'un de l'Ottawa au Lac St-Jean et l'autre du comté de Compton au comté de Bellechasse pour se relier au chemin Taché, et que des routes communicant de ces deux grands chemins aux vieux établissements des deux rives du St-Laurent soient ouvertes afin d'y attirer la population.

6. — Que le gouvernement prenne en considération l'utilité de l'ouverture d'un grand chemin partant du village de Danville et se rendant à la frontière des Etats-Unis en traversant les comtés de Richmond, Wolfe et Compton.

7. — Qu'un comité spécial soit fait chaque année pour subvenir aux frais de construction des grandes voies de communication, et ce, sans diminuer l'impôt annuel de \$200,000 maintenant voté pour les chemins ordinaires de colonisation (chemin de sortie).

8. — Que le gouvernement prenne en considération la proposition de faire terminer le plus tôt possible le chemin de Kingouin dans le comté de Châteauguay, à partir du pontage des Roches ou gagnant vers le nord jusqu'à la tête du lac St-Jean.

Incendies.

Les incendies deviennent très fréquents. Avant hier lundi, le feu se déclarait vers 10 heures dans une espèce de hangar qui sert d'entrepôt de godron, en arrière de la demeure de M. A. M. Delisle, rue Sherbrooke.

Nous avons toutes les raisons de croire que les Haut-Canadiens feront le même accueil et accorderont les mêmes ovations à leurs nouveaux ministres, afin que l'on puisse sûrement compter sur une parfaite réhabilitation.

Rapport du Comité Spécial sur la Colonisation.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada. A l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. — Que le colon, après paiement du premier versement sur le prix de sa terre, ait seul droit aux bois sur cette terre.

2. — Que des chemins de colonisation soient ouverts dans les townships qui, ayant déjà un noyau important de population d'ont pas de communication avec les anciens établissements.

3. — Que la vente en bloc des terres de la couronne à des particuliers ou à des compagnies, n'ait pas lieu, parce qu'elle est préjudiciable au progrès de la colonisation.

4. — Que le gouvernement fasse publier, au sujet des terres incultes, un pamphlet (Guide du Colon), accompagné de cartes, en indiquant la qualité des terres et des bois, le prix de ces terres, les chemins y conduisant et le nombre de familles qui y sont établies et que cette publication se fasse par section ou région sous le plus court délai possible.

5. — Que deux grands chemins soient construits: l'un de l'Ottawa au Lac St-Jean et l'autre du comté de Compton au comté de Bellechasse pour se relier au chemin Taché, et que des routes communicant de ces deux grands chemins aux vieux établissements des deux rives du St-Laurent soient ouvertes afin d'y attirer la population.

6. — Que le gouvernement prenne en considération l'utilité de l'ouverture d'un grand chemin partant du village de Danville et se rendant à la frontière des Etats-Unis en traversant les comtés de Richmond, Wolfe et Compton.

7. — Qu'un comité spécial soit fait chaque année pour subvenir aux frais de construction des grandes voies de communication, et ce, sans diminuer l'impôt annuel de \$200,000 maintenant voté pour les chemins ordinaires de colonisation (chemin de sortie).

8. — Que le gouvernement prenne en considération la proposition de faire terminer le plus tôt possible le chemin de Kingouin dans le comté de Châteauguay, à partir du pontage des Roches ou gagnant vers le nord jusqu'à la tête du lac St-Jean.

9. — Que les travaux du chemin St-Maurice, conduisant aux townships Turcotte et Poëtte et le chemin Etchemin sur la rive Sud du St-Laurent devraient être continués avec activité.

Le tout respectueusement soumis. (Signé) J. O. BUREAU, Président. J. C. Chapuis, J. B. Aubien, N. Hébert, C. B. DeBoucherville, M. Lafontaine, W. M. Dawson, L. L. Desautels, Joseph Duroseau, A. Knight.

Incendies.

Les incendies deviennent très fréquents. Avant hier lundi, le feu se déclarait vers 10 heures dans une espèce de hangar qui sert d'entrepôt de godron, en arrière de la demeure de M. A. M. Delisle, rue Sherbrooke.

Nous avons toutes les raisons de croire que les Haut-Canadiens feront le même accueil et accorderont les mêmes ovations à leurs nouveaux ministres, afin que l'on puisse sûrement compter sur une parfaite réhabilitation.

Rapport du Comité Spécial sur la Colonisation.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada. A l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. — Que le colon, après paiement du premier versement sur le prix de sa terre, ait seul droit aux bois sur cette terre.

2. — Que des chemins de colonisation soient ouverts dans les townships qui, ayant déjà un noyau important de population d'ont pas de communication avec les anciens établissements.

3. — Que la vente en bloc des terres de la couronne à des particuliers ou à des compagnies, n'ait pas lieu, parce qu'elle est préjudiciable au progrès de la colonisation.

4. — Que le gouvernement fasse publier, au sujet des terres incultes, un pamphlet (Guide du Colon), accompagné de cartes, en indiquant la qualité des terres et des bois, le prix de ces terres, les chemins y conduisant et le nombre de familles qui y sont établies et que cette publication se fasse par section ou région sous le plus court délai possible.

5. — Que deux grands chemins soient construits: l'un de l'Ottawa au Lac St-Jean et l'autre du comté de Compton au comté de Bellechasse pour se relier au chemin Taché, et que des routes communicant de ces deux grands chemins aux vieux établissements des deux rives du St-Laurent soient ouvertes afin d'y attirer la population.

6. — Que le gouvernement prenne en considération l'utilité de l'ouverture d'un grand chemin partant du village de Danville et se rendant à la frontière des Etats-Unis en traversant les comtés de Richmond, Wolfe et Compton.

7. — Qu'un comité spécial soit fait chaque année pour subvenir aux frais de construction des grandes voies de communication, et ce, sans diminuer l'impôt annuel de \$200,000 maintenant voté pour les chemins ordinaires de colonisation (chemin de sortie).

8. — Que le gouvernement prenne en considération la proposition de faire terminer le plus tôt possible le chemin de Kingouin dans le comté de Châteauguay, à partir du pontage des Roches ou gagnant vers le nord jusqu'à la tête du lac St-Jean.

9. — Que les travaux du chemin St-Maurice, conduisant aux townships Turcotte et Poëtte et le chemin Etchemin sur la rive Sud du St-Laurent devraient être continués avec activité.

Le tout respectueusement soumis. (Signé) J. O. BUREAU, Président. J. C. Chapuis, J. B. Aubien, N. Hébert, C. B. DeBoucherville, M. Lafontaine, W. M. Dawson, L. L. Desautels, Joseph Duroseau, A. Knight.

Incendies.

Les incendies deviennent très fréquents. Avant hier lundi, le feu se déclarait vers 10 heures dans une espèce de hangar qui sert d'entrepôt de godron, en arrière de la demeure de M. A. M. Delisle, rue Sherbrooke.

Nous avons toutes les raisons de croire que les Haut-Canadiens feront le même accueil et accorderont les mêmes ovations à leurs nouveaux ministres, afin que l'on puisse sûrement compter sur une parfaite réhabilitation.

Rapport du Comité Spécial sur la Colonisation.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation de nos terres incultes dans le Bas-Canada. A l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. — Que le colon, après paiement du premier versement sur le prix de sa terre, ait seul droit aux bois sur cette terre.

2. — Que des chemins de colonisation soient ouverts dans les townships qui, ayant déjà un noyau important de population d'ont pas de communication avec les anciens établissements.

3. — Que la vente en bloc des terres de la couronne à des particuliers ou à des compagnies, n'ait pas lieu, parce qu'elle est préjudiciable au progrès de la colonisation.

4. — Que le gouvernement fasse publier, au sujet des terres incultes, un pamphlet (Guide du Colon), accompagné de cartes, en indiquant la qualité des terres et des bois, le prix de ces terres, les chemins y conduisant et le nombre de familles qui y sont établies et que cette publication se fasse par section ou région sous le plus court délai possible.

5. — Que deux grands chemins soient construits: l'un de l'Ottawa au Lac St-Jean et l'autre du comté de Compton au comté de Bellechasse pour se relier au chemin Taché, et que des routes communicant de ces deux grands chemins aux vieux établissements des deux rives du St-Laurent soient ouvertes afin d'y attirer la population.

6. — Que le gouvernement prenne en considération l'utilité de l'ouverture d'un grand chemin partant du village de Danville et se rendant à la frontière des Etats-Unis en traversant les comtés de Richmond, Wolfe et Compton.

7. — Qu'un comité spécial soit fait chaque année pour subvenir aux frais de construction des grandes voies de communication, et ce, sans diminuer l'impôt annuel de \$200,000 maintenant voté pour les chemins ordinaires de colonisation (chemin de sortie).

8. — Que le gouvernement prenne en considération la proposition de faire terminer le plus tôt possible le chemin de Kingouin dans le comté de Châteauguay, à partir du pontage des Roches ou gagnant vers le nord jusqu'à la tête du lac St-Jean.

9. — Que les travaux du chemin St-Maurice, conduisant aux townships Turcotte et Poëtte et le chemin Etchemin sur la rive Sud du St-Laurent devraient être continués avec activité.

Le tout respectueusement soumis. (Signé) J. O. BUREAU, Président. J. C. Chapuis, J. B. Aubien, N. Hébert, C. B. DeBoucherville, M. Lafontaine, W. M. Dawson, L. L. Desautels, Joseph Duroseau, A. Knight.

Acte pour incorporer la compagnie de passage par bateau à vapeur entre la Nouvelle-Edingburg et Waterloo.

Après qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la première Session du Septième Parlement Provincial par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative, Je suis heureux de pouvoir vous décharger des maintiens de vos travaux législatifs.

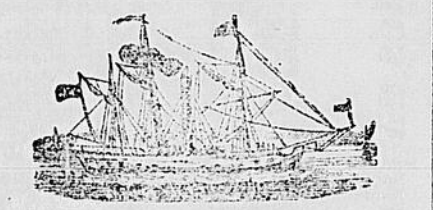
Les circonstances ont empêché cette Session d'être aussi féconde en actes d'utilité publique que d'autres qui l'ont précédée ; mais vous avez exécuté une tâche considérable d'affaires privées, et je me flatte que les discussions qui ont eu lieu, auront préparé la voie au règlement de matières d'un plus grand intérêt public.

Je me réjouis à la pensée qu'en pourvoyant plus amplement au maintien d'une force volontaire, vous avez consacré le principe que c'est pour les habitants du Canada un devoir de défendre leurs institutions, leurs foyers et leurs autels contre l'agression étrangère.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie, au nom de Sa Très-Gracieuse Majesté, des Subsidies que vous avez accordés pour le service public de l'année.

Honorables Messieurs et Messieurs, En mettant fin, pour le présent, à l'exercice de vos fonctions législatives, je vous prie, en retour, de me faire connaître, de vous appliquer à remplir ces devoirs sociaux, en si grande mesure le bien-être de la société, ce à quoi vous aiderez si puissamment la confiance que vos concitoyens reposent en vous.

NOUVELLES D'EUROPE.



Par voie Télégraphique.

ARRIVÉE DU CITY OF WASHINGTON.

Le vapeur City of Washington, parti de Liverpool le 25 et de Queenston le lendemain, est arrivé à 7 heures du soir.

Le London Morning Post dit que, en l'absence de toute loi applicable au cas de "Emily St. Pierre", le gouvernement anglais refusera de rendre ce bâtiment aux États-Unis.

Le marché de Liverpool, 23 mai. — Fleur lourde et sans changement. Américaine 28, à 31, Blé tranquille de 1 à 2 deniers en baisse principalement sur les bonnes qualités.

St. Jean de Terre-Neuve, 6 juin. — Le vapeur "Caledonia" parti de Québec pour Glasgow a été arrêté à la hauteur de la Nouvelle-Orléans.

Le "North American" qui avait laissé Liverpool, le 29, est arrivé au Cap Race. Les journaux s'occupent en Angleterre de la conduite du général Butler à la Nouvelle-Orléans.

Le gouvernement autrichien a déclaré au comité des finances qu'il travaillait en ce moment à amener par des voies diplomatiques une solution de la question romaine et qu'il espérait réussir.

Le gouvernement espagnol travaille à la construction de 7 frégates cuirassées. On dit que la famille de François II se prépare à laisser Rome.

ARRIVÉE DU NORTH AMERICAN.

Le vapeur North American parti de Liverpool le 29 et de Londonderry le 30 est passé vis-à-vis du Cap Race le 7 du courant.

Le comte de Montebello a été nommé commandant en chef de l'armée française à Rome.

Le danger d'une guerre en Italie est considéré comme détourné pour longtemps. Le chiffre de l'armée va être bientôt considérablement réduit.

Le grand Duc Constantin a été nommé vice-roi de Pologne.

Le gouvernement espagnol est sur le point de faire construire sept frégates en fer.

Le marché de New-York. — Fleur des États et de l'Ouest, 50 à 10 en hausse, ventes 15,000 quarts ; superfine des États, \$4.25 à 4.35 ; extra des États, \$4.55 à 4.65 ; commune à bonne extra de l'Ouest, \$4.55 à 4.75 ; du Sud, plus ferme, ventes 800 quarts, mêlé à bon, \$5.00 à 5.70 ; farine et extra, \$5.50 à 6.75 ; du Canada, 50 à 10 en hausse. Blé : 10 à 30 en hausse, ventes 90,000 minots ; du printemps de Chicago, 91c à \$1.92 ; Milwaukee Club, 98c à \$1.05 ; Amber Iowa, \$1.06 à 1.07. Blé d'Inde : le 2e en hausse, ventes 60,000 minots, mêlé de l'Ouest, 52c à 53c. Avoine : tranquille, des États, 40c à 45c.

Avis Public

EST par le présent donné par la CORPORATION de la CITE de TROIS-RIVIERES que le ROLE D'EVALUATION est maintenant déposé et ouvert au public pour l'espace d'UN MOIS, au bureau du soussigné

ARTHUR DESFOSSÉS, Sec. Trés. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières ce 3 juin 1862. 4 i.

MEILLEUR QUE L'OR ET A MOITIÉ DU PRIX.



DENTS SUR CAOUTCHOUC VULGANISÉ,

J. Q. PAGE, DENTISTE,

QUI pourra être consulté chaque mois de MAI et NOVEMBRE, à Trois-Rivières, Bureau, dans les bâtiments commerciaux, rue Notre-Dame.

Chaque mois de JANVIER et JUILLET, à Sherbrooke. Bureau, au dessus du Bureau de Post.

Chaque mois de MARS et SEPTEMBRE, à Danville.

Et chaque mois d'AVRIL et OCTOBRE, à Melbourne. Bureau, chez P. Coté.

Dents extraites sans aucune douleur. Dents plombées de manière à empêcher le carie. Dents artificielles depuis une jusqu'au râtelier complet, insérées en OR, ARGENT, PLATINE, CAOUTCHOUC VULGANISÉ et sur PIVOTS. Tout ouvrage garanti.

AVIS GRATIS. J. Q. P. aussi prépare et offre en vente un Dentifrice antiseptique pour nettoyer et préserver les dents et gencives, et purifier l'haleine.

REFERENCES. Sheriff Ogden, Dr. Baileux, Trois-Rivières, L'hon. Hollis Smith, B. Pomroy, Ecr., Président de la Banque des Townships de l'Est, Sherbrooke.

Dr. Bowers, Melbourne et Dr. Poisson, Arthabaska. Trois-Rivières, 22 mai 1862. 45

A Vendre.

DANS le TOWNSHIP SHAWINIGAN, un MOULIN à FARINE avec TROIS paires de moulins ainsi qu'un MOULIN à SCIE, tout en bon ordre.

Pour plus amples informations s'adresser à CHARLES BOUCHER DENIVILLE, Ecr., à Trois-Rivières ou au propriétaire sur les lieux.

19 mai 1862. 44

AVIS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il ouvrira une école de jour et de soir le PREMIER LUNDI du mois de JUIN prochain, aux heures ci-dessus mentionnées, dans la maison de GUILLAUME BARRIÈRE, Ecr., au sud-est de la rue NOTRE-DAME et au dessus du magasin de GODFROY LASSALLE, Ecr., s'il peut réaliser une quantité suffisante d'élèves pour former une ou deux classes, pour leur enseigner à prononcer, à lire et à parler les deux langues Anglaise et Française.

Le soussigné promet leur faire faire des progrès rapides dans un court espace de temps, sinon il n'exigera pas de paiement pour le premier mois. L'ÉCOLE du jour de 5 à 6 heures P. M., et celle du soir de 8 à 9 heures P. M. PRIX \$2.00 par mois.

Les noms pourront être donnés au magasin de M. W. GIROUX. L. F. GOUDIN, Trois-Rivières, 15 mai 1862. 43

A Vendre.

UN LOT DE TERRE dans le ST.-MAURICE, contenant TROIS arpents de front sur TRENTE arpents de profondeur, avec environ QUINZE arpents faibles et propres à la culture. — A une distance d'environ DEUX MILLES du pont St.-Maurice. — Le tout en bon ordre et à des conditions très libérales. S'adresser à S. J. HART, Trois-Rivières, 19 mai 1862. 44

HOTEL COMMERCIAL, STATION D'ARTHABASKA, St.-Christophe.

TENU PAR E. HAMEL, 10 avril 1862. 31

MUSIQUE !

MUSIQUE !!

EN VENTE AU Bureau de l'Ere Nouvelle,

Les morceaux de Musique suivants :

La Mere Canadienne, Chant Patriotique. Paroles de Em. Blain. Musique de A. Dessane.

Le Chant des Voyageurs, Paroles O. Cremasie, Musique de A. Dessane.

Le Chant des Voltigeurs, Paroles de L. H. Fréchette, Musique de E. Gagnon.

LF BON VIEUX TEMPS; Quadrille (Sur des airs Populaires Canadiens.) Pour Piano. Par Jos. A. De-Foy.

A DES PRIX TRÈS MODERÉS. Trois-Rivières, 24 Fév. 1862. 22

Avis Public.

Le soussigné, autorisé par le présent, son époux M. T. LARUE, a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DAME C. D. LARUE, Trois-Rivières ce 3 mai 1862. 40

DEMENAGEMENT.

S. McCLUNG, HORLOGER BIJOUTIER,

A transporté son Etablissement dans les Bâtiments de Dame P. Defossés,

RUE NOTRE-DAME, PORTE VOISINE DE V. GUILLET, Ecr., N. P.

ET PRESQUE VIS-A-VIS DE M. W. GIROUX, Marchand de Quincallerie.

Trois-Rivières, 12 Mai 1862. 42

Le Toronto Evening Journal

Circulation, 5,000. A TORONTO ET DANS LES ENVIRONS. EXCELLENTE FEUILLE POUR ANNONCER.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il ouvrira une école de jour et de soir le PREMIER LUNDI du mois de JUIN prochain, aux heures ci-dessus mentionnées, dans la maison de GUILLAUME BARRIÈRE, Ecr., au sud-est de la rue NOTRE-DAME et au dessus du magasin de GODFROY LASSALLE, Ecr., s'il peut réaliser une quantité suffisante d'élèves pour former une ou deux classes, pour leur enseigner à prononcer, à lire et à parler les deux langues Anglaise et Française.

Le soussigné promet leur faire faire des progrès rapides dans un court espace de temps, sinon il n'exigera pas de paiement pour le premier mois. L'ÉCOLE du jour de 5 à 6 heures P. M., et celle du soir de 8 à 9 heures P. M. PRIX \$2.00 par mois.

Les noms pourront être donnés au magasin de M. W. GIROUX. L. F. GOUDIN, Trois-Rivières, 15 mai 1862. 43

AVIS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il ouvrira une école de jour et de soir le PREMIER LUNDI du mois de JUIN prochain, aux heures ci-dessus mentionnées, dans la maison de GUILLAUME BARRIÈRE, Ecr., au sud-est de la rue NOTRE-DAME et au dessus du magasin de GODFROY LASSALLE, Ecr., s'il peut réaliser une quantité suffisante d'élèves pour former une ou deux classes, pour leur enseigner à prononcer, à lire et à parler les deux langues Anglaise et Française.

Le soussigné promet leur faire faire des progrès rapides dans un court espace de temps, sinon il n'exigera pas de paiement pour le premier mois. L'ÉCOLE du jour de 5 à 6 heures P. M., et celle du soir de 8 à 9 heures P. M. PRIX \$2.00 par mois.

Les noms pourront être donnés au magasin de M. W. GIROUX. L. F. GOUDIN, Trois-Rivières, 15 mai 1862. 43

A Vendre.

UN LOT DE TERRE dans le ST.-MAURICE, contenant TROIS arpents de front sur TRENTE arpents de profondeur, avec environ QUINZE arpents faibles et propres à la culture. — A une distance d'environ DEUX MILLES du pont St.-Maurice. — Le tout en bon ordre et à des conditions très libérales. S'adresser à S. J. HART, Trois-Rivières, 19 mai 1862. 44

HOTEL COMMERCIAL, STATION D'ARTHABASKA, St.-Christophe.

TENU PAR E. HAMEL, 10 avril 1862. 31

MUSIQUE !

MUSIQUE !!

EN VENTE AU Bureau de l'Ere Nouvelle,

Les morceaux de Musique suivants :

La Mere Canadienne, Chant Patriotique. Paroles de Em. Blain. Musique de A. Dessane.

Le Chant des Voyageurs, Paroles O. Cremasie, Musique de A. Dessane.

Le Chant des Voltigeurs, Paroles de L. H. Fréchette, Musique de E. Gagnon.

LF BON VIEUX TEMPS; Quadrille (Sur des airs Populaires Canadiens.) Pour Piano. Par Jos. A. De-Foy.

A DES PRIX TRÈS MODERÉS. Trois-Rivières, 24 Fév. 1862. 22

Avis Public.

Le soussigné, autorisé par le présent, son époux M. T. LARUE, a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DAME C. D. LARUE, Trois-Rivières ce 3 mai 1862. 40

ADRESSES D'AFFAIRES

TURCOTTE & CRESSE, AVOCATS.

RUE BONAVENTURE. Ont transporté leur Bureau, dans la maison, précédemment occupée par

L'HON. JUGE POLETTE. Trois-Rivières, 20 mai 1861. 44

A. D. BONDY, AVOCAT,

Résidence et Bureau, RUE ROYALE,

MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR M. BROSTER,

PRÈS DE LA CATHÉDRALE TROIS-RIVIERES.

J. N. BUREAU, AVOCAT,

RUE ST.-JOSEPH. Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

H. G. MAILHOT, AVOCAT,

RUE BONAVENTURE, TROIS-RIVIERES.

M. H. G. Mailhot, suivra le Circuit d'Arthabaska, 8 Nov. 1858.

GEO. B. HOULISTON, AVOCAT,

BUREAU. COIN DES RUES NOTRE DAME ET ALEXANDRE

Trois-Rivières, 28 juin 1860. 50

EDW. J. HARKIN, Arpenteur Provincial,

ET Ingénieur Civil. Trois-Rivières, 20 Oct. 1859. 85

HOTEL AMERICAINE BRITANNIQUE

Trois-Rivières. THOMAS G. FARMER PROPRIETAIRE.

Trois-Rivières, 14 Décembre, 1857 1

G. B. HOULISTON, AGENT

ROYAL, QUEEN, LIVERPOOL et LONDON Assurance contre le Feu.

ROYAL, LIVERPOOL et LONDON, INTERNATIONAL, BRITANNIA Assurance sur la Vie.

Trois-Rivières, 31 janv. 1861. 15

HOTEL DU CANADA

TENU PAR Etienne Rheaume,

RUE DU FLEUVE. REMERCIER ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu ces années passées et sollicite de nouveau leur patronage. Il tient toujours ce qu'il y a de mieux en fait de table, boissons, chambres garnies, étabes, etc. etc. etc. Trois-Rivières, 7 avril 1862. 33

LOTION MAGIQUE.

CONTRE le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, les Étourdissements, les Catarrhes, les Maux de Dents.

La Lotion Magique arrête le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, etc., etc. Si l'on suit exactement la direction donnée avec la bouteille.

Da une à huit bouteilles guérissent sûrement le Rhumatisme.

CERTIFICATS DE MONTREAL.

Nous les Soussignés ayant employé la Lotion Magique, croyons que c'est le meilleur article qui ait jamais été vendu contre le Rhumatisme, le Mal de Tête et le Rhume de Cervex, et nous la recommandons spécialement au public.

Joseph Dazgo, J. Demers, D. Masson, L. Tessier, Peter Jerd, M. Lalonde, M. Masse, M. David Riou, M. Labelle, S. B. Lamontagne, M. Riou, M. Sabourin, A. Goyette, J. Perrault, Jacques Goyette, Benoît Dumers, J. Demers, du Marché Bonsecours de Mont réal.

A vendue chez H. Brunelle, et Elzéar Pothier, rue des Forges et ci Platon Trois-Rivières, 2 Décembre. 1861. 1

AVIS.

Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps, de toutes sortes de TRADUCTIONS, COPIES MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'encourager le trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere-Nouvelle.

DAME Z. C. MARCHAND, F. A. BOUTDREAU, Trois-Rivières, 28 avril 1861. 10

AVIS.

Le soussigné, autorisée par le présent son époux PHILIPPE MARCHAND, a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DAME Z. C. MARCHAND, Champlain, 8 mai 1862. — 1m. 42

W. J. WHITEFORD

Horloger et Bijoutier,

RUE NOTRE-DAME

TROIS-RIVIERES.

1862.



MAISON DE CONFIANCE

1862.

Offre en VENTE toutes espèces de Bijoux, Or, Argent, Plaqués et Dorées.

MONTRES

Couvertures de toutes descriptions, ainsi que non couvertes, en Or et en Argent.

CHAÎNES D'OR, LOQUETS, ÉPINGLES, ÉPINGLETES, JONCS DE DEUIL, ÉPINGLETES NOIR,

BOITES MUSICALES, PLUMES D'OR, CIGARETTES, FOURCHETTES, COUILLERIE, ARTICLES DE GOUT, BROSSES PEIGNES, SETTS A THE PLAQUÉS, PARFUMERIES,

HORLOGES, PORTEFEUILLES, THELÉSCOPES, JOUJOUX D'ENFANTS, PORTE ONNAIES, COMPAS, THERMOMÈTRES.

Un assortiment varié de Tableaux à l'huile, vues européennes, par Martin.

Aussi : Une quantité d'autres articles trop long à détailler. Le tout sera vendu à des prix très réduits. Tous ordres pour la fabrication de bijouteries faits avec promptitude, par un ouvrier de première classe. Une attention toute particulière sera donnée à la réparation des montres.

Trois-Rivières, 19 Sept. 1861. 77

LES "DEBATS,"

JOURNAL Parlementaire, imprimé et publié pour le propriétaire, par M. Joseph Durveau, à Québec. Les Débats paraissent tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 4 heures P. M. et contiennent un rapport exact et photographié des séances des deux chambres principalement des discours des députés canadiens-français. Prix de l'abonnement \$1.50 pour la session, payable d'avance.

Toutes les familles devraient en faire un devoir d'encourager un ouvrage aussi utile et aussi intéressant. Au moyen de ce journal les lecteurs pourront apprécier les députés non seulement par leurs votes mais encore en leur connaissance de leur parole. Ceux qui désirent y souscrire peuvent s'adresser à

L. G. BOURDAIG, Ecr. Avocat Agent des Débats à Trois-Rivières. 33

7 avril 1862.

L'Economiste Français.

Revue des affaires, des lois et des doctrines économiques; Correspondances internationales d'économie politique Et de bienfaisance, journal de la colonisation du globe, Echo des peuples de race et de langue française à l'étranger, Organe politique des colonies françaises et de l'Algérie, PUBLIE A PARIS SOUS LA DIRECTION DE

M. Jules Duval.

Le premier numéro de cette Revue, qui apporte un intérêt tout particulier à la RACE FRANÇAISE DE L'AMÉRIQUE ET DU CANADA a été publié le 25 Novembre 1861. L'Economiste Français paraît deux fois par mois le 16 et le 25, à partir du 25 Nov. 1861. Chaque No. forme une livraison de 16 pages in-4 sur beau papier et en beaux caractères. Afin de cotifier la première année d'abonnement avec l'année astronomique 1862 le second numéro paraîtra seulement le 25 décembre et deux numéros seront publiés au moins dans le cours de l'année suivant.

Une table des matières sera publiée à la fin de chaque année. L'abonnement est de 6 mois ou un an. Il commence au 1er Janvier (au 25 Novembre pour la 1ère fois) ou au 1er Juillet de chaque année. Prix de l'abonnement pour le CANADA \$4.00 pour un an ; \$2.25 pour 6 mois. Tous les envois, Lettre, Paquets, Journaux doivent être adressés à M. JULES DUVAL, Rue de Parmentier, Paris, (l'Affranchir.) M. E. RAMBAU, Autour de La France aux Colonies ou Académie et Canadiens est au nombre des Collaborateurs à la rédaction de "L'Economiste Français." Agents pour le Canada : CREMAZIE, à Québec, ROLLAND & FILS à Montréal. Nos confrères de la Presse Française sont priés de reproduire. QUÉBEC, 23 déc. 1861.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, autorisée par le présent son époux PHILIPPE MARCHAND, a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DAME L. O. PICHETTE, Trois-Rivières 10 Mars 1862. 12

Le grand Ambassadeur de la Santé  
A  
TOUT LE GENRE HUMAIN.



**PILULES D'HOLLOWAY**  
UN BIENFAIT POUR LES MALADES!  
JUSQU'À la découverte de cette puissante médecine, on avait souffert du manque d'une médecine pure pour les maux et les nécessités de la portion souffrante de l'humanité, d'une médecine exempte entièrement de particules minérales et délétères; les INESTIMABLES PILULES D'HOLLOWAY sont devenues le remède domestique de toutes les maladies. Elles ont la vertu de prévenir les attaques de la racine ou le germe de la maladie, et, en s'éloignant ainsi de la cause cachée des maladies, rend au système son énergie qui languissait, et assiste la nature dans sa tâche de réformation du système animal.

**LA DYSPÉPSIE.**  
Le grand léau du continent est promptement; un traitement de ces pilules antispasmodiques, et les organes digestifs sont remis dans leur état normal sous quelque forme que se présente cette hydre hideuse de maladie, ce remède scrutateur et infatigable la chasse du système du patient.

**MALADIES BILIEUSES.**  
La quantité propre et la bonne condition de la bile est d'une grande importance pour la santé du corps humain; cette médecine antibilieuse classe, les germes cachés de maladie, et rend tous les fluides et sécrétions pures et saines, améliorant et rétablissant les fonctions vitales du corps.

**LES FEMMES MALADIVES.**  
Ne devraient pas perdre de temps à essayer ce remède régulateur et restaurateur, lequel soulagé les personnes souffrantes employé avec succès pour toutes les dérégulations périodiques et autres; ses effets sont miraculeux.

**TÉMOIGNAGE IRREFUTABLE.**  
Le témoignage des nations est une nème sur la vertu de ce noble remède, et des certificats en toutes les langues vivantes prouvent l'irréfutable de leur mérite intrinsèque.

Les Pilules d'Holloway sont le meilleur remède connu dans le monde pour les maladies suivantes:  
Asthme, Maladies des femmes.  
Douleurs d'entrailles, Maux de tête, Indigestion, Rhume, Inflammation, Épilepsie, Convulsions, Étourdissement, Diarrhée, Abattement des sens, Hydropisie, Pierre et Gravelle, Fièvre, Symptômes secondaires, Fièvre et Fièvre Chancreuse, Affections vénériennes, etc.

**PILULES CATHARTIQUES D'AYER.**  
ETES vous malade, faible et rouillant? Avez-vous le système dérangé et des pensées tristes? Ces symptômes sont souvent le prélude d'une grave maladie. Quelque accès de malade s'apprête à fondre sur vous, accès qui peut être arrêté en prenant à temps le remède convenable. Prenez les Pilules d'Ayer et chassez par la les humeurs au dehors; purifiez votre sang et laissez-le se mouvoir sans obstacle afin d'être rendu à la santé. Ces Pilules poussent les fonctions du corps en une vigoureuse activité purifiant le système de toutes obstructions qui constituent la maladie. Un rhume établi dans une certaine partie du corps et obstrue ses fonctions naturelles, lesquelles, si on n'y porte remède, réagissent sur elles-mêmes et sur les organes environnants, produisant un état d'agitation générale, la souffrance et la maladie. Tandis que vous vous trouvez dans un tel état et oppressé par de tels dérangements, prenez les Pilules d'Ayer et voyez combien elles donneront bientôt une nouvelle action au système et vous rendront à une vigoureuse santé. Ce qui est vrai et si apparent dans cette triviale et commune maladie est également vrai dans beaucoup d'indisposition entrainées et dangereuses. Le même effet purifiant les humeurs, causes des obstructions et dérégulations des fonctions naturelles du corps, elles sont rapidement et radicalement guéries par ces moyens. Nulle personne connaissant la vertu de ces Pilules, ne peut négliger de les employer, lorsqu'elle souffre de maux qu'elle éprouve.

Attestation des plus éminents médecins de quel que principale grande ville, et d'autres personnes bien connues du public.

**D'un maréchal de transport de St.-Louis, 4 février, 1858.**  
Dr. Ayer.— Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille de diverses plaies ulcéreuses aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables. Sa mère a été gravement affligée de boutons et de pustules à la peau et à la tête. Après la guérison de l'enfant, elle a également employé vos Pilules qui ont produit sur elle le même heureux effet.

**ASA MORGRIDGE.**  
Ces Pilules sont le prince des purgatifs. Leurs excellentes qualités surpassent tout cathartique que nous possédons. Elles sont douces, mais certaines et efficaces, dans leur action sur les intestins, ce qui nous les rend chaque jour de plus en plus indispensables dans le traitement de la maladie.

**DA. E. W. CANTWRIGHT.**  
Nouvelle-Orléans.

LE PUISSANT REMÈDE

PARTOUT CONNU ET PARTOUT EN USAGE.



ONGUENT D'HOLLOWAY

D'APRÈS le témoignage de toutes les nations et celui des principaux Hôpitaux de l'ancien comme du nouveau monde, ce puissant remède est regardé comme la plus grande préparation médicale, qui soit donnée à l'homme souffrant. Ses qualités pénétratives sont plus que merveilleuses. Pénétrant la peau, d'une manière invisible à l'œil nu, il atteint le siège de la maladie intérieure; il empêche l'inflammation des affections extérieures, sa vertu surpassant tout autre remède jusqu'à présent connu, et il est grand allié de la nature.

**L'ÉRYSIPELE ET LES DARTRES.**  
Sont deux des plus communes et des plus violentes maladies sur ce continent. L'onguent est un remède contre ces maladies; son *modus operandi*, est d'abord de détruire le germe de la maladie et ensuite de guérir.

**LES MAUX DE JAMBES, PLAIES ET ULCÈRES.**  
Des cas de maladies de ce genre, qui avaient plusieurs années résisté opiniâtrement à tout autre remède ou traitement, ont invariablement été guéris par l'application de ce puissant onguent.

**ÉRUPTION DE LA PEAU.**  
Cette maladie provenant du mauvais état du sang ou de maladies chroniques est chassée par l'emploi de cet onguent qui rend à la peau son transparent et sa netteté. Il empêche en puissance plusieurs autres cosmétiques et autres huiles de toilette dans la guérison des boutons et la difformité de la figure.

**FISTULES.**  
Cette maladie, sous quelque forme qu'elle se présente, est infailliblement guérie par l'application de l'onguent d'Holloway. On doit la faire chauffer avant de l'appliquer sur le mal. Sa vertu médicale ne se dément jamais.

**L'onguent et les Pilules doivent être employés à la fois dans les maladies suivantes:**

- Bulèmes, Eczéma, Bunsions, Plaies sur les Jambes, Geïre des Mains, Plaies à l'Estomac, Engorgement, Plaies à la Tête, Fistules, Plaies à la Gorge, Goutte, Plaies de toutes sortes, Douleurs de Reins, Entorse, Mercurialisation, Engorgement de jointures, Emorrhoides, Dartres, Rhumatisme, Ulcères, Herpes, Maladies Vénériennes, Teigne, Blessures de toutes sortes, Maladies de la Peau.

A vendre au laboratoire du Professeur Holloway, 80, Maiden Lane, New-York, et chez tous les Droguistes respectables et Apothicaires par tous les États-Unis et le monde civilisé, en boîtes, de 25cents, de 63 centes et de \$1 chaque.

On économise beaucoup en prenant de plus grands lots.  
10 Déc. 1860.

**Mal à la Tête et Estomac impur.**  
CHER FRÈRE AYER.—Je ne puis mieux exprimer combien de maladies j'ai guéies au moyen de vos Pilules qu'en vous disant que j'ai traité tous mes malades avec des purgatifs. J'ai la plus grande confiance dans un cathartique effectif dans ma lutte journalière avec la maladie, et convaincu que je suis que vos Pilules nous offrent le meilleur que nous ayons, j'apprécie hautement votre remède.

Dr. EDWARD BOYD, Baltimore.  
Pittsburg, Penn., 1er Mai 1855.

Dr. J. C. AYER.—J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules. Cela paraît prévenu d'un estomac impur qu'elles nettoient immédiatement.

Avec respect, Votre etc.,  
ED. W. PRERLE, Commiss du Steamer Clarion.

**Maladies Biliées, affection de Foie.**  
Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme purgatif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués. Elles ont, dans ma pratique, été plus efficaces que la guérison des affections biliées, qu'aucun remède que je puisse mentionner. Je me félicite sincèrement que nous ayons enfin un purgatif digne de la confiance de la profession et de celle du public.

THEODORE BELL, De la Cité de New-York.

**Département de l'Intérieur.**  
Washington, D. C., 7 fév. 1856.  
Monsieur.—J'ai fait usage de vos Pilules dans ma pratique privée et dans ma pratique d'hôpital depuis que vous les avez déclarées, et je ne puis hésiter à déclarer qu'elles sont le meilleur cathartique que nous puissions employer. Leur action régulière sur le foie est vive et décidée, et elles sont conséquemment un admirable remède pour les désordres de cet organe. En vérité j'ai rarement un cas, de maladie biliée tellement obstiné qu'il n'ait pas cédé à leur efficacité.

Soit à vous fraternellement,  
ALONZO BALL, Chirurgien de l'Hôpital de Marine.

**Dysenterie, Diarrhée, Relâchement, Vers.**  
Vos Pilules ont eu un long essai dans ma pratique et je les considère comme un meilleur purgatif que j'ai rencontré. Leur effet altératif sur le foie en fait un excellent remède, lorsqu'il est donné en petite dose dans le cas de dysenterie biliée et de diarrhée. Leur coupe en sucre les rend très-acceptables et très-convenables à l'usage des femmes et des enfants.

Dr. J. C. GREEN, Chicago.

**Dyspepsie, Impureté du Sang.**  
Dr. Ayer.—J'ai fait avec le plus grand succès usage de vos Pilules dans ma famille et parmi les malades que mon ministère

m'oblige à visiter. Elles sont le meilleur remède que j'ai jamais connu pour régler les organes de la digestion et purifier le sang, et je puis donc en conséquence les recommander en toute confiance à mes amis.  
Votre, etc.,  
Jr. V. HIMES, Pasteur de l'Eglise de l'Avent, Boston.

Warsaw, comté de Wyoming.  
New-York, 24 octobre 1855.  
CHER MONSIEUR.—Je fais actuellement usage de vos Pilules Cathartiques dans mon ministère et je vois qu'elles sont un excellent purgatif pour nettoyer le système et purifier les sources du sang.

J. G. MEACHAM M. D.  
Constipation, Suppression, Rhumatisme, Goutte, Névralgie, Hydrophobie, Paralyse, Accès, etc.

On ne pourrait trop parler de vos Pilules pour la cure de la constipation. Si quelques autres personnes de notre confraternité les ont trouvées efficaces que je l'ai fait, elles s'associeront à moi pour le proclamer, dans l'intérêt de la multitude qui souffre de cette maladie, que quoique pénible par elle-même, est la source d'autres maux, sont pires encore. Je pense que la constipation originaire dans le foie, mais vos Pilules affectent cet organe et guérissent le mal.

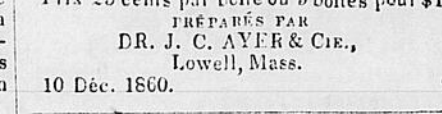
Dr. J. P. VAUGHIN, Montréal.

Le quart des Pilules en vente ordinaire, contiennent du mercure qui quoiqu'étant un précieux remède dans des maux habituels, est dangereux dans une Pilule publique, en raison des affreuses conséquences qui résultent de son usage imprudent. Les Pilules d'Ayer ne contiennent aucun mercure ou substance minérale quelconque.

Prix 25 cents par boîte ou 5 boîtes pour \$1  
PRÉPARÉS PAR  
DR. J. C. AYER & CIE., Lowell, Mass.

10 Déc. 1860.

**ATTENTION!**  
A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.



**WM. R. ADAIR,** Fabricant de Bottes et Souliers

**M. RICHARD DE CUIR,** DE TOUTES ESPÈCES, DE CHAUSSURES ANGLAISES, AMÉRICAINES ET FRANÇAISES, POUR DAMES & MESSIEURS

In Gros et en Detail.  
Coin des Rues Notre-Dame et des Forges

L'HONNEUR d'informer respectueusement ses amis et le public en général, qu'il s'est à des prix extrêmement réduits, il a actuellement en main un grand assortiment de CHAUSSURES pour Dames, Messieurs et Enfants, de tous genres et qualités.

Il profite de cette circonstance pour offrir ses renouvellements au public de la Cité et de la campagne, pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et espère une continuation de ce même patronage.

Votre, etc., BEN. A. LAVENDER.  
A. O. J. Wood & Cie., 441, Broadway, New-York.

Ma famille est absente de la ville, et je ne reste plus au No. 11, Carroll Place.

Siampston, Ala., 20 juillet 1859.  
Au Prop. O. J. Wood: Cher Monsieur: Votre "Restaurateur des Cheveux" a fait tant de bien à ma chevelure depuis que j'ai commencé à en faire usage, que je veux faire connaître au PUBLIC ses grands effets sur les cheveux. Un homme ou une femme peut perdre presque toute sa chevelure et en ayant recouru à votre "Restaurateur," elle devient bientôt plus belle qu'au commencement de la perte que j'ai éprouvée. Croyez-le tous?

Votre, etc., WM. H. KENEDY.  
P. S.—Vous pouvez publier ce témoignage, si vous le voulez. En le publiant dans vos journaux du Sud vous obtiendrez davantage le patronage du Sud. Je vois plusieurs de vos certificats dans le MOBILE MÉRCURY, un bon journal du Sud.

W. H. KNEDY.  
RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD.

Prof. O. J. Wood: Cher Monsieur: Ayant eu le malheur de perdre la meilleure partie de mes cheveux par l'effet de la fièvre jaune, à la Nouvelle-Orléans, en 1851, je fus engagé à essayer votre préparation que je trouvais répondre à l'objet désiré. Ma chevelure est maintenant épaisse et soyeuse, et je ne puis assez vous exprimer ma reconnaissance pour ce trésor que vous procurez aux affligés.

FINLEY JOHNSON.  
Le restaurateur est mis en bouteilles de dimensions, savoir: larges, moyennes et petites; la petite contient 1/2 pinte, et se vend \$1; la moyenne renferme au moins 20 per cent de plus en proportion que la petite, et coûte \$2; la grande tient 1/2 gallon, et se vend \$3.

O. J. Wood & Cie., propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, rue du Marché St. Louis, Mo.  
A vendes chez DELLES. ANDERSON et DUPONT, rue Notre-Dame, Trois-Rivières. 29 novembre 1859 — 2m.

**L'APPAREIL AUBIN** POUR LE **Gaz d'Eclairage**

POUR LES MAISONS PRIVÉES, LES MAGASINS, LES MANUFACTURES, LES MOULINS A SCIE, LES PHARES, LES HOTELS, LES COLLÈGES, LES VILLAGES ET LES VILLES.

Breveté pour le Canada le 10 Décembre 1856.  
Exécute aussi en Angleterre, aux États-Unis et en France.

CET Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal) s'adapte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'Appareil au Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et dans tous les pays attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent comme la Scie de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graines, produits.

LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE la plus économique et la plus agréable que l'on ait vue.

Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à  
E. BEAUMANN Agent pour le Bas Canada, Rue Craig, No 142 chez M. G.

ASSURANCE DE LA VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSAISE.

(FONDÉE EN 1825.)  
INCORPORÉE PAR UN ACTE DU PARLEMENT  
CAPITAL,--UN MILLION STERLING.

Branche du Canada -- Bureau Principal Place d'Armes, Montreal

DIRECTEURS:  
HUGH TAYLOR, Err., Avocat. R. D. COLLIS, Err., Marchand.  
WM. EDMONSTONE, Err., Marchand. W. B. LAMB, Err., Avocat.

CONSEILLERS LÉGAUX.--MM. BETHUNE et DUNKIN.  
SECRETAIRES pour le CANADA.--A. DAVIDSON PARKER.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSAISE comprendra l'assurance de la VIE d'après les meilleurs principes et conditions.

On voudrait bien considérer le système spécial de Réduction de cette Compagnie, d'après lequel il faut payer environ le moitié du premium ordinaire pendant les cinq premières années; le montant de la police est payable en entier sans déduction des arrérages ou intérêts comme avec la moitié du crédit des assurances.

TROIS-RIVIÈRES:  
GEORGE HENRY MACAULAY, AGENT, OFFICE:--Rue du Platon  
A. G. FENWICK, CONSEILLER MÉDICAL.  
Trois-Rivières, 27 Mai 1861.



LA SEULE PRÉPARATION DIGNES DE LA CONFIANCE ET DU Patronage Universels.

PUISQUE DES HOMMES D'ÉTAT, DES JUGES, DES MEMBRES DU CLERGE,

DES Dames et des Messieurs de toutes les parties du monde témoignent en faveur de l'efficacité du Restaurateur des Cheveux de Wood et que les Messieurs de la Presse sont unanimes à le recommander. On ne peut donner ici qu'un petit nombre de certificats; si vous en exigez d'autres, voyez les circulaires, et il vous sera impossible d'avoir aucun doute.

47, Wall St., New-York, 20 déc. 1858.  
MESSIEURS: On a reçu votre note du 15 courant, mentionnant que vous avez appris que j'avais retiré avantage de l'usage du Restaurateur des Cheveux de Wood, et par laquelle vous me demandez mon certificat si je ne me y obligeais aucunement.

Je vous l'envoie avec plaisir, parce que je pense que vous le méritiez; j'ai environ 50 ans; mes cheveux châtains avaient une tendance à se boucler; ils commencent à grisonner et j'ai eu environ cinq ou six ans, le dessus de ma tête perdait sa sensibilité et la rogne commençait à s'y former. Ces infirmités croissaient avec le temps, lorsqu'il y a environ quatre mois il en survint une quatrième, et ma chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Dans cette désagréable attente, on me conseilla de faire l'usage du Restaurateur des Cheveux de Wood, surtout pour arrêter la chute de mes cheveux; car je ne comptais pas que des cheveux gris pussent revenir à leur couleur primitive, et moi-même, je n'en comptais pas grandement. Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Dans cette désagréable attente, on me conseilla de faire l'usage du Restaurateur des Cheveux de Wood, surtout pour arrêter la chute de mes cheveux; car je ne comptais pas que des cheveux gris pussent revenir à leur couleur primitive, et moi-même, je n'en comptais pas grandement. Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Je suis cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux boîtes de votre chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Toute l'Ordre de la Campagne, par Malheur, le ou autrement, recevront la plus prompte ATTENTION.

Office d'Assurances, Chèques de Banques, Titres de Comptes, Cartes et Certificats de Vies, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets.

Exécutes au plus bas prix, dans le plus court délai et dans un style irréprochable.

**W. H. ROWEN, IMPRIMERIE.**

Trois-Rivières.

MOULINS A BATTRE.

A VENDRE quelques moulins à battre, fait par un ou deux chevaux, à un prix très réduit. Conditions: moitié argent comptant et moitié dans un an.

S'adresser au bureau de l'Ere Nouvelle.  
Trois-Rivières, 12 Décembre 1859.

**Bande de Cuivre de la Cité.**

Les personnes qui auront besoin des services de la BANDE DE CUIVRE DE LA CITÉ, voudront bien s'adresser à  
N. ROUSSEAU, Président.

Trois-Rivières, 6 Mai 1861.

**BLOOD FOOD**

Des milliers de personnes parlent tous les jours en faveur du CORDIAL DES ENFANTS.

DR. AETON

et pourquoi? parce qu'il nemanque jamais de procurer un soulagement immédiat lorsqu'on l'administre à temps. Il agit comme par enchantement, et un seul essai vous convaincra de la vérité de nos assertions. Il ne contient NI PARAGORIQUE NI OPIUM

Aucun genre de par conséquent soulage en faisant disparaître les souffrances de votre enfant, au lieu de tuer sa sensibilité. C'est pourquoi, il se recommande de lui-même comme étant la seule préparation digne de confiance comme pour la dentition des enfants, la diarrhée, la dysenterie, les Coliques, l'ACIDITÉ DE L'ESTOMAC, LA FLATULOSITÉ, LES FROIDEURS DE TÊTE, et le CROUP, aussi, pour adoucir les gencives, faire cesser l'inflammation, régler les intestins et faire disparaître les douleurs, il n'a point d'égal--comme il est un remède si efficace et si sûr.

Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra ou d'autres Accès. Comme vous estimez la vie et la santé de vos enfants, et que vous désirez les sauver des conséquences pernicieuses résultant certainement de l'usage des narcotiques dont d'autres remèdes pour les maladies des enfants sont composés, ne prenez que du CORDIAL DES ENFANTS DU DR. AETON, vous pouvez lui donner votre confiance. Il est particulièrement recommandé en l'employant avec un succès remarquable dans les cas de Choléra